

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE 2013

LES 10 ENGAGEMENTS EN ACTIONS

Retrouvez le rapport RSE multimédia 2013 sur www.leem.org

Qu'est-ce que le Leem ?

Organisation professionnelle fédérant les entreprises du médicament, le Leem s'inscrit au cœur des grands enjeux de santé. Dans un contexte sans précédent de mutation scientifique et industrielle, il se mobilise, avec ses adhérents et leurs 100 000 collaborateurs, pour promouvoir l'innovation et le progrès au service des patients, et pour renforcer l'excellence française en termes de recherche et de production. Promoteur de comportements responsables au sein du système de santé, le Leem contribue, par une démarche de qualité, de sécurité et de transparence, à renforcer la confiance dans le médicament.

NOTRE VISION RSE

Les Entreprises du Médicament placent la responsabilité sociétale au cœur de leur fonctionnement. Cet engagement a été formalisé dès 2006. Depuis, il n'a eu de cesse de se renforcer, comme en témoigne le renouvellement, en avril 2012, d'une Convention d'engagement volontaire pour 2012-2014 (*voir encadré*). Cette démarche se concrétise au jour le jour autour de 10 objectifs et se fonde sur un dialogue constant avec les parties prenantes et la société.

NOS 10 ENGAGEMENTS

1. Impulser une gouvernance de la démarche RSE
2. Approfondir les relations des Entreprises du Médicament avec la société
3. Promouvoir une démarche éthique et transparente, en lien avec les attentes de la société
4. Encourager une politique de diversité
5. Prévoir les besoins en compétences et accompagner les mutations de l'emploi
6. Faire de la santé au travail un enjeu quotidien
7. Lutter en faveur de la qualité des médicaments
8. Renforcer l'engagement du secteur dans le développement humain
9. Tracer une feuille de route environnementale pour toute la profession
10. Renforcer la prise en compte des impacts environnementaux

 Zoom sur...

La Convention d'engagement volontaire

Signée en avril 2012 avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé, **elle engage le secteur sur la période 2012-2014** (une première convention du même type avait porté sur la période 2009-2011).

Le texte définit **cinq programmes d'actions assortis d'objectifs chiffrés et d'indicateurs précis** :

1. Mettre en place une **gouvernance** de la RSE au sein des Entreprises du Médicament
2. Encourager la **diversité** et l'**amélioration continue des conditions de travail**
3. Développer des **programmes d'actions environnementales** tout au long du cycle de vie du médicament
4. Promouvoir une **démarche éthique et transparente** en relation avec les attentes de la société
5. Favoriser l'accès des médicaments **au plus grand nombre** et agir en **acteur du développement local durable**

Repères 2013

26.7 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisés en France en 2013
100 000 personnes sont employées par l'industrie pharmaceutique en France
12 % du chiffre d'affaires sont investis dans la recherche

GOUVERNANCE

Notre mission

Conformément aux engagements pris lors de la signature de la Convention 2012-214 (*voir page 2*), le Leem entend encourager le secteur à mieux intégrer la responsabilité sociétale au sein de sa gouvernance. Cet objectif induit un dialogue constant et étroit avec les parties prenantes et la société. Le Leem concentre ses efforts sur deux axes : impulser une démarche sectorielle en matière de politique RSE et approfondir les relations des entreprises du médicament avec la société.

NOS ACTIONS

■ S'APPUYER SUR UN DISPOSITIF DÉDIÉ

Afin de renforcer la démarche RSE du secteur, le Leem a engagé un travail collectif au sein de deux instances : un comité spécifique, le Coppem, regroupant des parties prenantes des Entreprises du Médicament (*voir encadré*), et une commission RSE, qui réunit les responsables en charge du développement durable/RSE des entreprises adhérentes afin de réfléchir sur des questions clés (achats responsables, éco-conception par exemple, en 2013).

■ COMPTER SUR UN REPORTING EFFICACE

Pour mesurer les progrès accomplis, le Leem a instauré une veille active. Les entreprises adhérentes sont sollicitées annuellement via un questionnaire. Véritable baromètre socio-environnemental, celui-ci recueille des indicateurs, dont ceux de la Convention d'engagement volontaire (une trentaine). Les résultats ont confirmé la forte implication du secteur sur ces enjeux (*voir Repères 2013*).

■ MOBILISER LES COLLABORATEURS

Rencontres, formations, événements... de nombreuses actions de sensibilisation sont entreprises par le Leem, à l'instar des petits-déjeuners RSE, dont la troisième édition, consacrée au carbone, s'est tenue le 27 novembre 2013.

■ POURSUIVRE LES EFFORTS

Le déploiement d'une démarche collective en matière de RSE est en marche. Il doit aujourd'hui être poursuivi et renforcé. Parmi les axes de développement en 2014 : la promotion des initiatives les plus innovantes du secteur avec la création des Trophées RSE, et un soutien spécifique aux TPE et PME afin qu'elles s'approprient ces enjeux.

Repères 2013

16 entreprises ont mis en place un dialogue formalisé avec les parties prenantes

30 entreprises ont mis à l'agenda de leurs instances dirigeantes au moins une fois par an la RSE

3 652 salariés ont suivi des programmes de sensibilisation/formation au développement durable et RSE

Zoom sur...

Le Coppem

Créé en 2006, le Comité de parties prenantes des Entreprises du Médicament est animé par un médiateur indépendant. Il regroupe des associations de patients, des experts de la RSE, de l'environnement et de la santé, un sociologue, des ONG et des Entreprises du Médicament. En 2013, le Coppem a notamment travaillé sur les questions de santé publique (stratégie nationale, inégalités sociales face aux soins) et le bon usage du médicament (effets indésirables). Son rôle est avant tout consultatif, mais son avis est souvent décisif. Ses travaux font l'objet d'une restitution annuelle devant le Conseil d'administration du Leem.

ÉTHIQUE ET TRANSPARENCE

Notre mission

Pour répondre aux interrogations de la société quant à leurs pratiques, les Entreprises du Médicament ont fait le pari de l'autorégulation. En 2011, elles se sont dotées d'un comité de « déontovigilance », le CODEEM, chargé de promouvoir et de faire respecter les règles d'éthique au sein du secteur. Après deux ans d'existence, cet organe indépendant assume aujourd'hui pleinement son rôle, tandis que le secteur s'engage vers plus de transparence.

NOS ACTIONS

■ SUIVRE LES RECOMMANDATIONS DU CODEEM EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE

Le CODEEM (*voir encadré*) a connu une montée en puissance en 2013, qui s'est concrétisée par la publication de son premier bilan d'activité. Parmi les réflexions qui ont marqué l'année écoulée : la sensibilisation contre l'octroi de cadeaux aux professionnels de santé, ou encore la dimension déontologique de l'information médicale publiée dans la presse spécialisée. Le CODEEM a aussi initié une grande enquête portant sur les relations entre les associations de patients et les Entreprises du Médicament, sous l'angle éthique et déontologique.

■ PRÉPARER LES PROFESSIONNELS AUX NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS

Afin d'aider les professionnels à comprendre les enjeux et les modalités de la nouvelle réglementation du 1^{er} octobre 2013 sur les liens d'intérêt contractés avec les Entreprises du Médicament dans le cadre de l'exercice professionnel, le Leem a mis à leur disposition des outils d'information, notamment deux brochures (synthétique et complète).

■ POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE

Menée conjointement avec les organisations internationales (FIIM - Fédération internationale des industries du médicament et AMA - Agence mondiale anti-dopage), et les instances nationales, cette mobilisation se déploie sur plusieurs fronts : de l'identification des principes actifs dopants à la diminution du détournement d'usage des médicaments et le renforcement du transfert d'informations. Le 17 avril 2013, le Leem a été auditionné par la commission d'enquête sénatoriale sur l'efficacité de la politique de lutte contre le dopage.



Zoom sur...

Le CODEEM

Créé en septembre 2011, le Comité de déontovigilance des Entreprises du Médicament a deux missions principales : la veille et la promotion des dispositions déontologiques professionnelles (DDP) auprès des entreprises du médicament, dont il est le gardien ; la médiation et la sanction en cas de litige et/ou de non respect de ces règles.

Ses onze membres – essentiellement des personnalités extérieures à l'industrie du médicament – sont nommés pour trois ans renouvelables. Ils garantissent un fonctionnement indépendant et impartial du comité.

Repères 2013

36 170 salariés des Entreprises du Médicament ont été formés à l'éthique et à la compliance

PERFORMANCES SOCIALES

Notre mission

Anticiper et accompagner les mutations de l'emploi afin de garantir la compétitivité du secteur et le développement professionnel des collaborateurs : telle est la priorité du Leem en matière sociale. Pour ce faire, il multiplie les actions pour accompagner la mobilité professionnelle, il veille au renouvellement des compétences et des métiers dans la branche en apportant une attention particulière à l'insertion des jeunes et des personnes atteintes d'un handicap et il adapte sans cesse le cadre conventionnel dans lequel ces actions s'inscrivent par la négociation collective.

Zoom sur...

HandiEM

Créée en 2010, cette association paritaire est chargée de mettre en œuvre les orientations du secteur en matière de handicap (renégociées en 2014). Avec 233 entreprises et plus de 61 500 salariés, l'industrie du médicament est la seule branche industrielle dans le champ concurrentiel à disposer d'un tel outil de mobilisation, auquel s'ajoutent les entreprises ayant leur propre accord handicap. En 2013, HandiEM a organisé avec le Leem, le 4 octobre, la « Première rencontre responsabilité sociétale, handicap et emploi », afin de réfléchir à une prise en compte plus globale de cette problématique.

NOS ACTIONS

■ MIEUX INTÉGRER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Grâce à l'implication de l'association HandiEM (voir encadré) et à la mobilisation des entreprises du médicament, les résultats sont très encourageants : en trois ans, le taux d'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la branche est passé de 1,69 % (en 2009) à 2,65 % (en 2012), soit une augmentation de 57 %. 442 personnes atteintes d'un handicap ont été embauchées dans le secteur depuis 2010 (dont 176 en 2013), pour un objectif visé de 400 à la fin 2014.

Repères 2013

1 830 contrats en alternance ont été signés avec des jeunes

174 personnes en situation de handicap ont été recrutées

10,40 % c'est le taux de recrutement des salariés de 50 ans et plus

■ SOUTENIR EN PRIORITÉ LES JEUNES ET LES SENIORS

Le 3 juillet 2013, le secteur du médicament a signé un accord collectif sur le contrat de génération avec la quasi-totalité des organisations syndicales, renforçant ainsi sa mobilisation pour l'emploi des jeunes et des seniors.

■ ANTICIPER LES BESOINS EN COMPÉTENCES EN MISANT SUR LA FORMATION INITIALE

Conscient du nécessaire renouvellement des compétences dans le secteur mis en lumière par le Contrat d'étude prospective (CEP) en 2012, le Leem mène une politique active de développement et de promotion de la formation initiale par l'apprentissage. Des partenariats privilégiés ont été initiés avec des universités, des écoles et des centres de formation d'apprentis (CFA) partout en France. Les Entreprises du Médicament ont également créé trois CFA (en Île-de-France, en Aquitaine et en Alsace), entièrement dédiés aux formations spécifiques de l'industrie pharmaceutique.

■ FAIRE DE LA SANTÉ AU TRAVAIL UN ENJEU QUOTIDIEN

Le Leem a signé l'accord collectif sur la santé au travail du 6 juillet 2011, qui couvre aussi bien la prévention des risques professionnels et psychosociaux que la gestion de l'accident du travail et de la maladie professionnelle. Afin d'échanger sur les bonnes pratiques et d'impulser des actions communes, un « cercle santé au travail », réunissant des Entreprises du Médicament, a vu le jour. Il élabore actuellement un outil de suivi sectoriel de la santé au travail.

PERFORMANCES SOCIÉTALES

Notre mission

Afin de garantir aux patients l'accès à des produits de qualité, les Entreprises du Médicament se mobilisent contre la contrefaçon, aussi bien sur le volet sécuritaire que préventif. Un engagement qui se concrétise aussi par le renforcement du développement humain dans le secteur, que ce soit pour venir en aide aux populations en détresse ou pour soutenir des initiatives de terrain.

NOS ACTIONS

■ COMBATTRE LA CONTREFAÇON

Désireux de renforcer la coopération avec tous les acteurs concernés (pouvoirs publics, douanes, plateformes d'e-commerce, etc.), le Leem a appelé en mai 2013 à « une sécurisation de la vente de médicaments sur Internet ». Parallèlement, il sensibilise le grand public aux risques liés à l'achat de produits contrefaits par le biais d'actions (charte avec les représentants de plateformes d'e-commerce) et d'outils de communication, (webdoc *La contrefaçon comment la repérer ?*).

■ AIDER LES POPULATIONS EN DÉTRESSE

En 2013, l'association Tulipe (voir encadré) est notamment intervenue en Syrie, en République centrafricaine et aux Philippines.

■ GÉNÉRALISER LE BON USAGE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

L'Afrique subsaharienne est au centre de l'attention. En janvier, une délégation du Leem s'est rendue à Yaoundé (Cameroun) pour lancer un programme d'enseignement BUM⁽¹⁾ dans les écoles. En mars 2013, au cours des rencontres annuelles Leem/ Directeurs de la pharmacie d'Afrique subsaharienne francophone à Dakar, ce sujet a été débattu au cours d'une table ronde réunissant les différentes parties prenantes. Lors des 15^e Rencontres Leem/ pays francophones (en mai 2013, à Genève), Philippe Lamoureux, directeur général du Leem, a rappelé l'importance des approches régionales pour coordonner les actions d'éducation des populations et de lutte contre les marchés illicites et les médicaments falsifiés.

■ SOUTENIR LES INITIATIVES DE TERRAIN

Depuis sa création, en 2008, la Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins soutient les acteurs impliqués dans lutte contre la maladie et les inégalités sociales de santé en France. En 2013, six projets ont reçu son appui. L'un d'eux, l'Association familles victimes du saturnisme (AFVS), a été récompensé par un « prix spécial santé et précarité ».



Zoom sur...

Tulipe

Créée en 1982, Tulipe est l'association d'urgence et de solidarité internationale des entreprises de santé. Organisation non gouvernementale régie par la loi de 1901, elle fédère les dons des Entreprises du Médicament pour répondre, en urgence, aux besoins des populations en détresse, lors de crises sanitaires aiguës, de catastrophes naturelles et de conflits. Son intervention prend la forme d'une mise à disposition, dans des délais très courts, de kits d'urgence de produits de santé neufs, adaptés aux besoins du terrain. En 2013, les 56 entreprises de santé et structures adhérentes ont donné à Tulipe l'équivalent de 1 400 000 euros en produits de santé.

Pour en savoir plus : www.tulipe.org

Repères 2013

22 projets ont été soutenus financièrement par la Fondation des Entreprises du Médicament
1 400 000 euros en produits de santé donnés par les entreprises de santé à Tulipe

(1) BUM (bon usage du médicament).

PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Notre mission

Tour à tour moteur et facilitateur, le Leem conduit la profession vers l'adoption de bonnes pratiques en traçant une feuille de route environnementale pour toute la profession et en renforçant la prise en compte des impacts environnementaux, notamment selon trois axes : la lutte contre le changement climatique, la réduction des déchets et la préservation des ressources naturelles et de l'environnement tout au long du cycle du médicament.

NOS ACTIONS

■ GAZ À EFFET DE SERRE

Afin d'encourager leur réduction, le Leem a optimisé l'outil CarbonEM®, mis en place en 2011, pour permettre aux entreprises du secteur de réaliser leur bilan carbone et quantifier les émissions propres à l'industrie pharmaceutique. Il organise aussi, deux fois par an, le « Club utilisateurs CarbonEM® » pour échanger sur les plans de réduction.

■ RECYCLAGE

Aider les consommateurs/patients à mieux gérer le recyclage : tel est l'objectif de la nouvelle signalétique « Info-tri Médicaments », élaborée conjointement par le Leem, Adelphe⁽¹⁾ et Cyclamed⁽²⁾. Une recommandation a été adressée aux adhérents pour les inciter à l'apposer sur les notices.

■ DÉCHETS

Agréée en décembre 2012 et financée par les entreprises du médicament, l'association Dastri est désormais le seul éco-organisme à gérer l'élimination des « déchets d'activités de soins à risques infectieux (Dasri) » issus de l'auto-traitement. La collecte et la valorisation énergétique des médicaments non utilisés (MNU) à usage humain, périmés ou non, sont toujours assurées par Cyclamed⁽²⁾.

Zoom sur...

L'éco-conception

Cette démarche, qui vise à faciliter le recyclage des emballages et à limiter leur impact sur l'environnement, a été très investie en 2013. Afin de guider les professionnels désireux d'entreprendre et de réussir un projet d'éco-conception, le Leem et Adelphe⁽¹⁾ ont publié un guide pratique intitulé *Eco-conception des emballages : comment aller plus loin ?* Une session d'information des entreprises du secteur sur ces enjeux a également été organisée le 10 octobre. En 2012, 22 entreprises ont mené des actions en matière d'éco-conception.

■ RÉSIDUS DANS L'EAU

Le Leem sensibilise le secteur à ces enjeux. Il participe notamment au déploiement du Plan national sur les résidus de médicaments dans l'eau (PNRM) et effectue une veille réglementaire au niveau national et européen.

■ BIODIVERSITÉ

Le Leem s'est impliqué notamment dans la mise en œuvre nationale du protocole de Nagoya, portant sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des avantages découlant de leur utilisation.

■ ACHATS RESPONSABLES

Impulsée en décembre 2012, la démarche sectorielle a permis d'aboutir à l'élaboration d'un socle commun de questions RSE à destination des fournisseurs en 2013.

Repères 2013

71 bilans carbone ont été réalisés
28 entreprises disposent d'une politique d'achats responsables

(1) Société en charge de la gestion de la fin de vie des emballages ménagers.

(2) Filière de récupération des médicaments non utilisés (MNU).

LEEM - 88 RUE DE LA FAISANDERIE - 75782 PARIS cedex 16
T. 33(0)1 45 03 88 88 - www.leem.org

leem

LES ENTREPRISES
DU MÉDICAMENT

Contact Leem : Delphine Caroff, Directrice RSE, dcaroff@leem.org
Rédaction : Muriel Naudin, Delphine Caroff
Conception - Réalisation : Direction de la Communication du Leem